

THÉMATIQUE

Diversité des espèces sauvages

SOUS-QUESTION

Quelles sont les caractéristiques et la situation des espèces présentes sur le territoire ?

QUESTION CLÉ

Quel est l'état de la biodiversité sur le territoire ?



NOMBRE D'ESPÈCES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE INDIGÈNES AU TERRITOIRE RÉGIONAL



Présentation

La diversité des espèces sauvages indigènes est indicatrice du niveau de « richesse » naturelle du territoire. L'évolution du nombre d'espèces indigènes de la faune et de la flore présentes sur le territoire dépend de l'amélioration des connaissances et de la disparition ou réapparition (par redécouverte ou par réintroduction) d'espèces sur le territoire régional.



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL

Nombre d'espèces **indigènes** de la faune et de la flore présentes sur le territoire régional

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Pour recenser les espèces indigènes, il est nécessaire de se référer à une date, arbitrairement fixée. De manière générale, il est recommandé de considérer comme **indigènes** toutes les espèces déjà présentes avant l'année 1500. Ainsi, toutes les espèces introduites après cette date sont considérées comme non indigènes. Pour certains groupes taxonomiques, lorsque les connaissances ne permettent pas de savoir quelles espèces étaient présentes avant cette date, les experts peuvent s'accorder sur une autre définition. Par exemple, pour le cas de la flore, la Liste rouge nationale retient comme indigènes toutes les espèces recensées comme présentes avant 1900, à l'exception des espèces originaires du « Nouveau monde ».

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (nombre d'espèces de la faune et de la flore indigènes au territoire régional pour l'année de référence et les suivantes).

Cet indicateur peut également être présenté par groupes d'espèces (nombre d'oiseaux, nombre de mammifères, nombre de papillons...), ou par types d'habitats (nombre d'oiseaux présents dans les forêts, dans les milieux humides...). Par exemple, un graphique en barres empilées pour chaque groupe taxonomique peut présenter :

- en positif, le nombre d'espèces redécouvertes, réintroduites et réapparues suite à des efforts de restauration.
- en négatif, le nombre d'espèces disparues.



Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

Selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, la France métropolitaine compte **11 027** plantes continentales indigènes (et 22 éteintes) et **44 260** espèces animales continentales indigènes (et 67 éteintes). Ces données sont actualisées en fonction du rythme de description des espèces. Concernant l'outre-mer, des chiffres sont disponibles pour chaque territoire dans l'ouvrage de l'UICN France « *Biodiversité d'Outre-mer* » (2013).

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Le premier déterminant de l'augmentation de cet indicateur est le **niveau de connaissance** atteint par l'effort de prospection sur le territoire, en particulier pour les groupes méconnus (champignons, bryophytes, invertébrés...). Pour les groupes taxonomiques bien inventoriés, une variation de l'indicateur traduit un **changement du nombre d'espèces effectivement présentes** dans la région, en augmentation lors de réintroductions ou réapparitions suite à des efforts de restauration d'habitats, et en diminution quand des espèces disparaissent (une espèce peut être considérée comme disparue d'une région lorsque toutes les mesures mises en œuvre pour la détecter dans la région se sont soldées par un échec, cf. la publication de l'UICN France « *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées* » (2011).

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

L'évolution de la valeur de l'indicateur est en premier lieu dépendante de l'amélioration de la connaissance (par exemple par l'augmentation du nombre d'inventaires réalisés sur le terrain), qui peut conduire à la découverte d'espèces qui étaient déjà présentes mais non détectées.

En complément de l'indicateur, le ratio

$$\frac{\text{Nombre d'espèces indigènes au territoire régional}}{\text{Nombre d'espèces indigènes au territoire national}} \times 100$$

permet de connaître la part d'espèces indigènes au niveau national qui sont originaires de la région.



Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu UICN France

- E5.1 – Part des espèces en catégories éteintes ou menacées dans les Listes rouges régionales

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Indice de Singapour : 4-8. *Change in number of native species*

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

